



VILLE DE  
**LAMBERSART**

Centre Communal d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an Deux Mille vingt cinq, le vingt-quatre mars à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LAMBERSART, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en l'absence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire, Président du CCAS, sous la présidence de Monsieur Pierre BERTIN, Adjoint au Maire, Vice-Président du CCAS.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Pierre BERTIN, Vice-Président, Adjoint au Maire  
Mme Sabine DEWAS, Adjointe au Maire  
Mme Marie-Christine GORISSE, Conseillère municipale déléguée  
Mme Anne RAMON, Conseillère municipale déléguée  
Mme Martine CACHEUX, Conseillère municipale déléguée  
Mme Christine NISOLLE, Conseillère municipale déléguée  
M. Julien BOISSE, Conseiller municipal  
M. Jean-Luc CASSETTO, Administrateur  
M. Yves BAUW, Administrateur  
M. Christian POLLET, Administrateur  
Mme Marie-Paule DALLE, Administratrice  
M. Didier de BROUCKER, Administrateur

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Nicolas BOUCHE, Président, Maire (pouvoir à Mme Ramon)  
Mme Vanessa LARVENT, Conseillère municipale (pouvoir à Mme Nisolle)  
Mme Marie-Christine MONCOMBLE, Administratrice (pouvoir à Mme Gorisse)  
M. Laurent CANDELIER, Administrateur (pouvoir à M. Bertin)  
M. Patrick HASBROUCQ, Administrateur (pouvoir à Mme Dewas)

---

**OBJET :**

**MARCHE NORDIQUE - TARIFICATION**

## RAPPORT DU PRESIDENT

Depuis 2011, le CCAS propose aux seniors des ateliers de marche nordique comme action de prévention pour le bien-vieillir.

Lors du conseil d'administration du 25 mars 2024, il a été acté la mise en place d'un nouveau partenariat avec l'association GV Relais Nord.

Pour la saison 2024-2025, 32 personnes se sont inscrites sur 2 groupes de niveaux composés de 15 et 17 personnes. 5 personnes habitent une commune voisine. 10 % sont non-imposables. La moyenne d'âge est de 71 ans.

La participation moyenne à chaque séance est de 10 personnes.

Il a été appliqué 3 tarifs : 30€ ( non-imposable), 60€ (imposable) et 80€ (extérieur). Chacun est composé d'un versement à la GV pour la licence et d'une participation auprès du CCAS.

Pour cette saison, le CCAS a encaissé 1 032,40 euros de participation. Pour la licence, le montant est moindre car certains seniors (11) étaient déjà licenciés auprès de la GV.

Le CCAS règle une prestation de 3 736,50 € à l'association.

Afin d'inciter de nouvelles personnes à découvrir cette activité et au regard de l'existence d'une licence EPGV « Adulte Tremplin » à 10 €, il est proposé de modifier le tarif pour les adhésions de mai à août de la façon suivante :

	Non-imposable	Imposable	Extérieur
Tarif « découverte » (4 mois)	10 euros ( 10 € licence GV + 0 € CCAS)	20 euros (10 € GV et 10 € CCAS)	30 euros ( 10 € GV et 20 € CCAS)

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer sur l'autorisation pour le CCAS d'appliquer cette nouvelle tarification pour la période de mai à août 2025 sous réserve de la mise en place d'une licence « Adulte Tremplin » à 10 euros par la fédération EPGV.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise pour le CCAS l'application de cette nouvelle tarification pour la période de mai à août 2025 sous réserve de la mise en place d'une licence « Adulte Tremplin » à 10 euros par la fédération EPGV.*

Pour Extrait Conforme,

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture le :

Publication le :



Pour le Président  
Le Vice-Président

Pierre BERTIN